



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction départementale de la Charente Maritime

Bordeaux, le 09 mars 2021

Avis sanitaire de PARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Charente Maritime

Préambule :

L'état d'urgence sanitaire a été prorogé par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, puis par celle n° 2021-160 du 15 février 2021, le prolongeant jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Le décret modifié n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre.

Le Haut conseil de la santé publique rappelle, dans son avis du 28 août 2020, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que **le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission.**

Des indicateurs épidémiologiques en Charente-Maritime qui témoignent d'une circulation virale du SARS-COV 2 toujours élevée :

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Charente Maritime au 9 mars 2021, elle témoigne d'une forte circulation virale du SARS COV2 imposant une vigilance particulière :

- Le taux d'incidence général du département, considéré comme élevé, s'établit à 82.2 cas pour 100 000 habitants. Après une baisse en semaines 6 et 7 ce taux est remonté ;

- Le taux d'incidence a particulièrement augmenté en semaine 8 sur plusieurs secteurs du département, en particulier la communauté de communes de Haute-Saintonge avec un taux à 148 cas pour 100 000 habitants et la communauté de communes de l'île d'Oléron avec un taux d'incidence de 162 cas pour 100 000 habitants ;
- Les indicateurs hospitaliers restent élevés (91 hospitalisations en cours dont 9 en réanimation) ;
- Le nombre de décès augmente (plus 6 sur la semaine écoulée) ;
- Enfin, pour l'ensemble du département, les résultats des PCR de criblage montrent une évolution préoccupante du variant anglais en très nette augmentation, passant de 33% à 53 % de la semaine 6 à la semaine 8.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requièrent un maintien de la vigilance de tous et une observance stricte des mesures barrières.

Toutes mesures visant à limiter les rassemblements à forte densité à l'extérieur ou les gestes barrières ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,
par délégation,

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA